VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Willard & Eiseman

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de MARY ELIZABETH KELLER, Veuve de George Rice — Cour Civile de District, No 87,766.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 13 MAI, A MIDI.

Vente par WILLARD & EISEMAN. MEYER EISEMAN, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mary Elizabeth Keller, veuve de George Rice et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 mai, à midi, toutes les propriétés foncières ci-après désignées, à savoir—

Première—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 15, l'ilet No 45, borné par les rues Marengo, Milan, Collége et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holon A. Reinbeck, passé pardevant Théodore Guyot, notaire en cette ville, le onzième (11) jour de mars 1869, ledit lot mesurant d'après cela, vingt huit pieds (28) sept (7) pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple No 1204 rue Marengo, laquelle contient 5 chambres et cuisine, plâtré et tapissé retiré du trottoir.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, Rousseau, St-André et Fulton, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Kenneli & Werner, le 23 mars 1849, et déposé en l'étude des registres de la paroisse de Jefferson; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente-et-un pieds [31] onze pouces [11] et cinq [5] lignes de face à la rue Ste-Marie sur cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 17ième jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double Nos 530 32 rue Ste Marie, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, (autrefois Duplantier), Magasin, Gallenie et Constance; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf (29) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Calliope, sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur et vingt-neuf (29) pieds neuf (9) pouces et six [6] lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double Nos 1016 20 rue Calliope, contenant 7 chambres de chaque côté, avec deux étages dans le fond.

Quatrième—Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 119 borné par les rues Constance, Calliope, Annonciation et Clio (autrefois Galiennie), désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un devis et certificat d'arpentage signé par D. F. Seghers et fils, voyers, daté du 5 décembre 1908, et d'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir:

Le lot A — quarante-cinq pieds (45) et six pouces (6) de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds (100) formant le coin des rues Constance et Calliope, étant composé du tout du lot original No 26 et sur la plus grande partie du lot No 25.

Les améliorations sur ce lot comprennent un emplacement splendide pour commerce et résidence, Nos 1102-04 rue Constance. La bâtisse contient environ 8 chambres en plus du magasin.

Le lot B—Vingt-neuf pieds (29); dix pouces (10) et quatre lignes (4) de face à la rue Constance, trente-cinq pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne de côté vers la rue Calliope contigu au lot A sur ledit devis, une première profondeur sur l'autre ligne du côté opposé s'allongeant au long d'une allée commune pour l'usage dudit lot B et le lot C contigu, de quarante pieds (40) onze [11] pouces et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là une deuxième profondeur de dix-sept [17] pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq [5] pieds cinq [5] pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre [34] pieds neuf [9] pouces et deux [2] lignes.

Le lot C — Quatorze (14) pieds un pouce (1) et quatre (4) lignes de face à la rue Constance; douze (12) pieds deux pouces (2) et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Clio, de cent pieds (100) une première profondeur sur la ligne du côté opposé s'allongeant au long de la susdite allée commune pour l'usage des dits lots C et B, quarante pieds (40) onze pouces (11) et quatre lignes (4) de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Calliope de deux (2) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes; de là une deuxième profondeur de dix sept pieds (17) dix pouces (10) et deux (2) lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Clio de cinq (5) pieds cinq (5) pouces et de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente quatre pieds (34) neuf pouces (9) et deux (2) lignes.

Les dits lots B et C, sont composés d'une partie du lot original 25 et le tout des lots originaux 23 et 24.

Les améliorations sur les lots décrits B et C comprennent une résidence double Nos 1106-8 rue Constance, et la résidence simple No 1110 rue Constance.

Le lot D est contigu aux lots A, B et C dans le fond, seize pieds [16] huit pouces [8] de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq [5] lignes, étant composé de la plus grande portion du lot No 27 et une petite portion de terre dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage simple attrayant No 936 rue Calliope retiré de la banquette, grillage en fer, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot E est vingt-sept pieds [27] deux [2] pouces et trois [3] lignes de face à la rue Calliope, vingt-huit pieds [28] onze pouces [11] et trois [3] lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [127] dix [10] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne de division du lot D, une première profondeur le long d'une allée sur le côté vers la rue Annonciation pour l'usage commun dudit lot E et contigu au lot F de soixante-seize pieds [76] un pouce [1] et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là une deuxième profondeur de dix-sept [17] pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq [5] pieds cinq [5] pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre [34] pieds neuf [9] pouces et deux [2] lignes.

Le lot F mesurant vingt et un pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante-seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce, de la une ligne droite s'étendant à la ligne du fond de quarante neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928 30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citerne.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus désignée par le 38, sur le devis ci-dessus mentionné de D. E. Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire, comme plan No 6 le quel dit lot mesurant vingt-quatre [24] pieds neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122) pieds et trois [3] pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprenant la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope contenant 6 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 on plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. l'acquereur de vant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1909 et de payer le coût des certificats nécessaires pour les actes de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les loyers devant appartenir aux acquéreurs de la date de la signature des actes de vente. Les acquéreurs devant déposer comptant six pour cent [10 0/0] du prix d'achat au moment de la vente avec l'encanteur

Dait & Kernan et L. L. Labatt, avocats.
WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN, Encanteur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans précédent pour s'engager dans un commerce bien établi.

La Propriété Foncière et le Contenu d'Affaires d'Entrepreneur de Pompes Funèbres et Salon Funèbre de Thos E. Lynch, Nos 1425 et 1427 avenue Tulane.

No 85,973 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 13 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 31 mars 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces, au fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté, le tout plus ou moins en mesure américaine acquis le 30 juillet 1904—livre des transferts 197, folio 714.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages connue comme la "Thos E. Lynch Funeral Parlors" et contenant quatre chambres et grande écurie avec stalles et chambres pour voitures.

Le contenu de ce établissement de Salon Funèbre consiste d'un buggy de livraison 1 wagon de livraison, 4 voitures, 1 ambulance, 1 corbillard, 1 barouche, 2 wagons, 5 jeux de harnais double, 2 jeux de harnais simples, 1 paire de chevaux noirs, 1 paire de chevaux bai 1 cheval gris, 3 chevaux bai, 1 paire de chevaux noirs, 1 petit lot de fournitures pour pompes funèbres, 1 vieux corbillard, 1 petit wagon de livraison, meubles de bureau et installations, etc.

Conditions — Le contenu dudit établissement de Pompes Funèbres et salons funèbres ensemble avec la propriété foncière ci-dessus décrite, sur laquelle le commerce est conduit en gros, comptant. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété en et pour l'année 1909, et de déposé chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère au moment de l'adjudication, de payer tous les coûts légaux nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Carrollton.

Cottages Simples Nos 7725 et 7729 rue Hickory.

Succession de Mme Margaret Bengger, veuve de Adam Hawick.

No 89,028—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, George G. Fredericks, Encanteur, Bureau No 826 rue Commune— MARDI, le 25 mai 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 13me jour d'avril 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sept'ème District, dans l'ilet No 248 borné par les rues Burdette, Jefferson, Cohn et Hickory, lesdits lots sont désignés par les Nos 21-22 sur un devis annexé à l'acte de vente fait par M. Dorsan passé devant E. Commagère, ancien notaire, le 7 février 1872, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur. Le lot 22 forme le coin des rues Burdette et Hickory, acquis par la défunte Mme Halwick de Mme P. Halwick, d'après un acte de vente passé pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 7 janvier 1903, enregistré dans le livre des transferts 193, folio 112.

Les améliorations comprennent deux cottages simples en bois, couvert avec des barreaux, galerie sur le devant et environ trois chambres de chaque côté, bonne cour, citerne, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être représenté par billets qui devront être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par année de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant "Pacte de non aliénando" 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur à la police devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assumer au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24 25—mai 2 9 16 23 à date

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Contenu de la Tôle Furniture Company, Lits, Armoires, Toilettes, Réfrigérateurs, Chaises, Tables, Pupitres, Coffrefort en Fer, Vaisselier, etc.

Succession de Mlle Augustine Landry.

No 88,926—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— O. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 29 avril 1909,

à 11 heures A. M., sur les lieux, 948 RUE CLAIBORNE, coin St-Philippe, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 12 avril 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un lot de meubles divers.
2. Le bail non expiré des lieux ci-dessus à $40 par mois, expirant le 30 novembre 1909, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart & Davey G. Fernandez, avocats.
18 avril—18 25 28 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jose Venta.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,463—Division E — Attendu que Jose Venta, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jose Venta, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Meral, avocat.
20 avril—20 24 29

Succession de Ellen Connolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,842—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John E. Fleury, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Claude L. Johnson, avocat.
20avril—20 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

F. Abel Mangin vs M. et Mme George Whitney.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 38,689—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 3 mai 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Paul Fourchy, avocat pour le demandeur.
22avril—22 27—mai 3

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph E. Gray, Jr. versus Southern Typewriter Exchange, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,427 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Marc H. Hall, receveur dans cette affaire, ne pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Kenton Bailey, avocat.
24 avril—24 28—mai 3

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES DE VALEUR,

307-309 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, à côté du coin de la rue Gravier.

—AUSSI—

311-313 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, contigue à la première propriété décrite, avec allée commune à l'arrière.

A quelques pas de la Bourse au Coton, de la Bourse aux Valeurs, de la Bâtisse de la Banque Hibernia, de la Bâtisse Hannen, de l'Hôtel St-Charles, de la Nouvelle Bâtisse de la Banque Whitney, et d'autres structures importantes.

Dans le Cœur de la Nouvelle-Orléans Commerciale et Financière.

Situations excellentes pour Banques, Sociétés de Homestead, Négociants en Coton et Grains, Compagnies de Navires, d'Assurances, de Courtiers en Actions et Bons, Hommes de Profession, Commerce de Détail, etc., etc.

Les deux susdites propriétés ensemble pourraient être converties en une Bâtisse moderne de Bureaux.

Aussi

Maison de résidence de choix et substantielle en briques avec vastes terrains,

No 1625 RUE THALIE, près de l'avenue St-Charles.

A une distance de la rue du Canal qui se peut marcher, convenable comme Résidence, Maison de Pension, Sanatorium privé, Ecole, Loges, etc., etc. La maison est une résidence simple en briques à deux étages ayant Corridor, Salons doubles, Salle à manger, Office, Cuisine, Chambre à blanchissage, Huit Chambres à coucher, Chambre à bain Ecurie et citerne.

Le lot F mesurant vingt et un pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante-seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce, de la une ligne droite s'étendant à la ligne du fond de quarante neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928 30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citernes.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus désignée par le 38, sur le devis ci-dessus mentionné de D. E. Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire, comme plan No 6 le quel dit lot mesurant vingt-quatre [24] pieds neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122) pieds et trois [3] pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprenant la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope contenant 6 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 on plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèques et toutes les clauses usuelles de sécurité. l'acquereur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1909 et de payer le coût des certificats nécessaires pour les actes de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les loyers devant appartenir aux acquéreurs de la date de la signature des actes de vente. Les acquéreurs devant déposer comptant six pour cent [10 0/0] du prix d'achat au moment de la vente avec l'encanteur

GARLAND WOLFE, Encanteur,
824 rue Commune.
MM. James Legendre et Morgan & Milner avocats.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME CHARLES A. BONNET.

No 89,183—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 20 Mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 RUE BARONNE.

Le magnifique cottage simple No 2523 rue Columbus, contenant vestibule au centre, galerie et chambres élégamment construites et bien situé.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 avril 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres O et P de l'ilet 1354, borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et Dergenois, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers & fils, voyers, daté du 13 février 1905, et annexé à un acte passé par levant Robert Legier, notaire, le 3 mars 1905, d'après lequel dit devis lesdits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent cinquante huit pieds entre lignes parallèles, et composé du tout du lot Nos 6 et une partie du lot No 7, sur un plan de J. A. D'Hémecourt, voyer, daté du 17 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph Lisboney, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date de la signature authentique de l'acte de vente, transférer le titre, l'acte de vente et tous les certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, les taxes de l'année 1909 devant être assumées par l'acquéreur en dessus et en plus du prix de l'adjudication, et un dépôt reçu au moment de l'adjudication de 10 pour cent en x

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Stenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 89,481 — Division C—Attendu que la Teutonia Bank and Trust Company a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Stenson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. J. Prowell, avocat.
21 avril—21 25 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Catherine Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,533—Division A—Attendu que Jas P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Wood, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
24 avril—24 28—mai 3

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante de propriétés améliorées.

Propriétés commerciales de choix et résidences,

COMPRENANT

Le magasin en briques à trois étages et résidence, coin des rues Tchoupitoulas et Septième.

La bâtisse en briques à trois étages contigue aux No 2227-29 rue Tchoupitoulas.

Deux cottages simples (le devant en briques) Nos 2921-2923 rue Tchoupitoulas.

Cottage résidence attrayante 2967 rue Tchoupitoulas, près de la rue Six ème.

Quatre cottages doubles de choix et rémunératifs rue Huitième.

Deux cottages doubles attrayants et de valeur 920-22, 924-26 rue Philip, près de la rue Constance.

Joli cottage double convenable, 927-29 rue Première tous loués et ayant d'excellents locataires.

Succession de Mme Catherine Voelkel.

No 82,954—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans— Division E

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1909 et signé le 25 mars 1909, par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Catherine Voelkel, les propriétés suivantes—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'ancien Faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mais maintenant comprenant le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas) Fulton, Sixième et Septième, désigné par le No Un, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté du 5 novembre 1833 et mesurant 33 pieds 8 pouces de face (33' 8") à la rue Levée, sur 103 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté le plus près du No 2 et 96 pieds de profondeur et façade à la rue Septième sur 32 pieds dans le fond. Toute mesure anglaise. Les améliorations comprennent le grand magasin résidence en briques à trois étages, substantiellement construit, No 2931 33 rue Tchoupitoulas, occupé par la maison de "Hardware Voelkel, populaire et longuement établie, sur le rez-de-chaussée, et comme résidence au premier étage, aux deuxième et troisième étages aussi dans le fond se trouve une bâtisse à deux étages, occupée comme entrepôt, etc. Cette propriété est admirablement située pour tout genre de commerce en détail, près du Dockboard de la rue Huitième et lignes voyageurs et chemin de fer.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Fulton, Sixième et Septième, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée; sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No Un et 115 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No 3 et vingt-neuf pieds 4 pouces en largeur dans le fond. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages et commode, désignée par les Nos 2927-29 rue Tchoupitoulas, subdivisée comme magasin au rez-de-chaussée et appartements de résidence au premier étage.

Cette propriété conjointement avec la première propriété ci-dessus décrit serait à cause de la proximité des cars de ceinture débarcadère de steamship, etc., ferait une location idéale pour manufacture ou grand espace pour bureaux, etc.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Levée (maintenant Tchoupitoulas) et Fulton, désigné comme lot 1 sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Septième, et 110 pieds 6 pouces sur la ligne du lot 2, et 29 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent le cottage [avec façade en briques] à un étage, avec entrée pour wagon, connu comme 2923 rue Tchoupitoulas et loué à bas prix [à cause de certaines restrictions] à $8.00 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Tchoupitoulas [autrefois Levée], St-Thomas [anciennement Fulton] mesurant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 116 pieds, plus ou moins, le même étant la moitié supérieure du lot désigné par le No 3, sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846. Les améliorations comprenant un cottage [avec façade en briques] à un étage, désigné comme No 2921 rue Tchoupitoulas et rapportant $9.00 par mois.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Faubourg Livaudais dans la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyot, notaire, comme plan 184 pour référence. Ledit lot mesurant (M. A.) 24 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 75 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 78 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot C, lequel dit lot B formant une partie du lot No 14 sur le plan original dudit Faubourg. Les améliorations comprenant le joli cottage résidence et commode, désigné comme No 2907 rue Tchoupitoulas et ayant de bons locataires, etc., rapportant $11.00 par mois.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 91, borné par les rues Huitième, Neuvième Laurel et Annonciation, d'après un plan de D. A. Seghers et fils, daté du 13 juillet 1907, ledit lot est désigné par la lettre A et mesurant 28 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Annonciation et Huitième.

Les amélioration comprenant le cottage double confortable No 800-802 rue Huitième, ayant quatre chambres et hangar de chaque côté rapportant $21 par mois.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 91 borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné par la lettre B d'après un devis par D. E. Seghers, voyer, le 13 juillet 1907, et mesurant 29 pieds et 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un joli cottage double 804-06 rue Huitième, rapportant $18.00 par mois.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 91, borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné comme lot C, sur un devis daté du 13 juillet 1907 et mesurant 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage double Nos 808-10 rue Huitième, et rapportant $18.00 par mois.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annonciation, désigné comme lot D, d'après le devis ci-dessus et mesurant 37 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme 812 14 rue Huitième et rapportant $16.00 par mois.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le No 54, borné par les rues Première, Constance, Laurel et Philip, désigné par le No 3 sur un plan par E. Gothil, daté du 15 mai 1850, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Première sur 123 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le joli cottage résidence double attrayant, avec 2 étages dans le fond, connu comme 927-29 rue Première, contenant 7 chambres, citerne, hangar dans le fond, etc., de chaque côté, construit retiré de la rue, gas partout, grillage en fer, etc., ayant d'excellents locataires et rapportant $33.00 par mois. Location convenable et de choix.

11° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Laurel et Constance et désigné comme lot D, d'après le devis ci-dessus et mesurant chacun 33 pieds 11